



## Déclaration au CTL du 26 avril 2016

Comment ne pas commencer cette déclaration sans apporter notre soutien à Antoine Deltour.

Dans le contexte de concurrence fiscale qui pèse lourdement sur la quasi-totalité des ménages et des PME, ce lanceur d'alerte a mis en lumière la réalité de certains accords passés entre l'État du Luxembourg et certaines entreprises permettant à ces dernières de se livrer à une optimisation fiscale agressive particulièrement coûteuse.

Antoine Deltour, bénéficie du soutien de nombreuses ONG et du Parlement européen car ses révélations ont montré la réalité de la concurrence fiscale et ont poussé les députés européens à travailler à la manière de limiter voire de neutraliser les pratiques dénoncées.

Mais il est convoqué par la justice luxembourgeoise et risque une lourde peine.

Le combat contre l'injustice fiscale est une nécessité :

- démocratique car l'injustice fiscale affaiblit le consentement à l'impôt,
- économique car elle plombe les budgets publics
- et sociale car elle est porteuse d'inégalités.

Ces révélations ont fait le tour du monde, elles ont un nom : Luxleaks.

Combattre l'injustice fiscale, c'est donc aussi, aujourd'hui, soutenir Antoine DELTOUR et signer la pétition que nous tenons à votre disposition.

Comment ne pas commencer cette déclaration sans évoquer le projet de loi dit « El Khomri », dont nous demandons le **retrait total**. En effet, quoiqu'on en dise, ce projet n'est pas amendable, tellement la liste des régressions est longue, et démontre le fossé qui sépare le monde du travail et ceux qui nous gouvernent.

Comment croire ce gouvernement quand il dit garantir la protection des salariés alors que la durée légale du travail, les heures supplémentaires, la protection sociale, la santé au travail et les conditions de licenciement sont remis en cause ?

Pourquoi un tel projet, qui ne relancera en rien le marché du travail ? L'exemple du pacte de responsabilité, cadeau de 42 milliards aux employeurs, et dont on mesure bien aujourd'hui l'inefficacité n'est il pas suffisant ?

Quel avenir laisserions nous à nos enfants en acceptant un tel texte ?

Croire que ce projet de Loi n'impacterait pas à terme la Fonction Publique relève de la naïveté. Il serait illusoire, en effet, d'imaginer que les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause et que le Statut Général, les statuts particuliers et les droits et garanties induites resteraient immuables. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'analyse des dispositions statutaires du **non accord** du Protocole PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) !

Entre les augmentations de points qui ne sont en fait que des transferts et des compensations entre indemnitaire et indiciaire, les déclassés généraux avec reclassements à l'échelon inférieur, on est bien loin de la réforme ambitieuse des grilles clamée haut et fort par la ministre de la fonction publique et relayée par les signataires du protocole ! Quel marché de dupes...

Cerise sur le gâteau, les changements de grades à la suite de concours professionnels ou de tableaux d'avancement se traduisent dans la **très** grande majorité des cas par une perte d'ancienneté !

C'est donc bien le ralentissement des carrières à compter de 2017 qui va financer le saupoudrage des grilles !

Sans compter que le projet de décret vise à instituer un **cadencement unique d'avancement** d'échelon, et donc à **SUPPRIMER LES GAINS DE MOIS ANNUELS** !

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va être l'outil de la rémunération et du déroulement de carrière au mérite, de la modulation des régimes indemnitaires à partir de l'évaluation de la valeur professionnelle des agents.

Ce nouveau régime indemnitaire qui se déclinerait en une indemnité principale mensuelle de fonction de sujétion et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA), serait attribué selon des critères de mobilité, d'engagement professionnel et sur la manière de servir. Sa mise en place aboutira inévitablement à la mise en concurrence des agents dans le collectif de travail et à la rupture de l'égalité de traitement, principe fort du statut général des fonctionnaires.

Nous nous opposons à la mise en place du RIFSEEP et revendiquons :

- la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice qui permette le rattrapage des pertes cumulées ;
- la revalorisation des régimes indemnitaires ;
- l'intégration dans la grille des régimes indemnitaires communs ;
- la revalorisation du taux des indemnités kilométriques, de missions et de stage ;
- l'arrêt de toute forme de modulation des éléments de la rémunération.

Que dire encore de la retenue à la source (RAS) présentée a priori comme une mesure de simplification pour les contribuables, alors que nous savons pertinemment qu'il n'en sera rien ? En effet, alors même que l'on nous vend l'interlocuteur fiscal unique depuis la fusion, la RAS conduira inévitablement le contribuable à traiter avec deux interlocuteurs : le tiers collecteur et la DGFIP.

Pour la Direction générale des finances publiques, le défi est immense. Il faudra en effet faire face à une hausse des sollicitations (tant au moment de la mise en œuvre du prélèvement à la source qu'en année courante pour sa gestion) et également se mettre en capacité de contrôler le reversement des prélèvements.

Plusieurs difficultés d'ampleur sont identifiées, elles expliquent pourquoi les syndicats de la Direction générale des finances publiques sont opposés de longue date à ce projet :

- La transition du système actuel vers le prélèvement à la source, avec notamment la question de la gestion de l'année 2017.
- La gestion en « année courante » de ce mode de prélèvement qui implique de tenir compte en temps réel des changements de situation ayant un impact sur le montant de l'impôt sur le revenu (hausse et baisse des revenus, changement dans la composition du foyer fiscal : naissance, séparation...).
- Le mode de collecte des revenus non salariaux : revenus des commerçants et professions libérales, revenus fonciers et financiers...
- La gestion des nombreuses situations particulières : salariés des « particuliers employeurs », contrats à durée déterminée, contribuables devenant imposables pour la première fois etc.

L'opération s'annonce à haut risque car la DGFIP est aujourd'hui considérablement affaiblie par les suppressions d'emplois (35 000 postes supprimés depuis 2002), la hausse de la charge de travail et les restructurations.

Le gouvernement doit changer d'orientation. Il ne peut sérieusement prétendre mettre en œuvre le prélèvement à la source dans les conditions actuelles, tant pour les contribuables que pour les agents des finances publiques.

Bref la Retenue à la Source : « ça va pas être simple ... si le Medef accepte que ça se fasse ! »

La Direction Générale des Finances Publiques lance la nouvelle campagne déclarative d'impôt sur le revenu 2016 (revenus de 2015).

Si Messieurs Sapin et Eckert, lors de la conférence de presse du 12 avril, se félicitent d'une campagne qui s'articule autour d'un « impôt plus juste et plus moderne », Solidaires Finances Publiques alerte les pouvoirs publics et les citoyens sur la situation d'urgence des services de la DGFIP.

L'impôt sur le revenu 2016 sera-t-il plus juste ?

La suppression de la première tranche va effectivement voir un certain nombre de contribuables sortir de l'impôt sur le revenu (environ 3 millions) tandis que d'autres (près de 6 millions) bénéficieront d'un allègement de leur impôt sur le revenu.

Cette mesure ne constitue nullement une refonte du système fiscal français qui est à l'œuvre mais une réponse politique à ce qui a été qualifié de « ras-le-bol fiscal » d'une partie des

Français. Désormais, moins de la moitié des foyers fiscaux sont imposables.

Or, pour rendre un impôt plus juste et plus redistributif, il faudrait s'attaquer notamment à de nombreuses niches fiscales coûteuses et inefficaces et faire de l'impôt sur le revenu un impôt vraiment progressif. Le gouvernement ne s'y est pas engagé.

A en croire les Ministres, la modernité de l'impôt ne tiendrait qu'au mode de transmission de la déclaration si l'on en juge par la justification du caractère progressivement obligatoire de la déclaration des revenus par internet.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'obligation de télé-déclarer pour les foyers dont les revenus sont supérieurs à 40 000 euros pour 2016, puis totalement obligatoire en 2019 pour l'ensemble des contribuables, n'est pas une mesure acceptable. En effet, la télédéclaration doit être un mode opératoire supplémentaire donné aux citoyens et non revêtir un caractère obligatoire (qui en cas de non respect peut être sanctionné par une amende de 15 euros même si des mesures de mansuétude doivent être appliquées la 1ère année).

Signalons également que le paiement en ligne deviendra la norme puisque les paiements supérieurs à 300 euros devront être effectués en ligne à partir de 2019.

Le problème ne réside pas dans l'utilisation du numérique mais au fait que l'E-administration ne doit pas se substituer aux autres canaux d'accès vers notre administration : elle risque en effet d'accentuer les inégalités avec les fractures, numérique, sociale et générationnelle et engendrer un sentiment d'iniquité, source de non-consentement à l'impôt.

Cette campagne sera une nouvelle épreuve pour les agents de l'administration des finances publiques.

En effet, ils vont devoir assurer cette mission de service public dans un contexte inacceptable : en 2016, la DGFIP supporte 54 % des suppressions d'emploi pour 6 % de l'effectif des fonctionnaires d'État.

Les usagers, malgré les incitations pour les détourner de la réception, sollicitent toujours autant les agents et les services pour répondre à l'ensemble de leurs questionnements.

On dénombre ainsi 35 millions de sollicitations tous les ans. Mais les services disparaissent au fur et à mesure, s'éloignent petit à petit des citoyens : 515 trésoreries de proximité ont été supprimées depuis 2009. La qualité du service rendu à l'utilisateur est en baisse, entraînant un sentiment de mal-être des agents.

Solidaires Finances Publiques n'a cessé d'alerter le pouvoir politique et les responsables administratifs sur la situation d'urgence de la DGFIP.

Des réponses rapides en terme de moyens humains et budgétaires doivent être données aux agents pour redonner sens à la mission de service public et que la qualité de réception et d'exercice des missions soient dignes des contribuables-usagers.

La Direction Générale a décidé, unilatéralement et sans même prendre le soin d'informer ou de concerter les organisations syndicales représentatives des personnels, de répondre favorablement aux injonctions gouvernementales en engageant la DGFIP dans le nouveau dispositif de la prime d'activité.

Nous savons tous que dans les faits, l'ensemble des agents d'accueil et de renfort devra répondre aux questions des usagers sur la disparition de la PPE et les incidences fiscales de cette mesure.

Sur qui reposeront ces sollicitations synonymes de charge de travail supplémentaire, si ce n'est encore et toujours les agents ?

## Adaptation des Structures et du Réseau

Solidaires Finances Publiques est évidemment opposé tant sur le fond (revendication de maintien et renforcement du maillage territorial du service public de proximité) que sur la forme (absence de transparence, de concertation avec élus et OS, de visibilité ; anticipation de gains de productivité non avérés par la dématérialisation ; absence de prise en compte de la réalité des services et des charges ;...) à une réorganisation qui se traduit par la concentration départementale, supra-départementale ou régionale des structures, par la fermeture de sites, dans le cadre d'une contrainte budgétaire qui pèse exclusivement sur les effectifs et les moyens de fonctionnement.

Nous sommes opposés à la déstructuration des missions (front office / back office, travail à distance ou télétravail imposés, sans encadrement ni respect des obligations de l'employeur) et au repli de notre présence territoriale.

Les projets de réorganisation du réseau pour 2017 que vous nous présentez sont un « protocole d'accompagnement de fin de vie » des trésoreries. Le transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP maintient le réseau des trésoreries dans un état végétatif avant la décision de le débrancher à une échéance plus ou moins rapprochée.

C'est à une véritable stratégie de « DG-FiP-xit » auprès des collectivités locales que ces mesures, enclenchées, conduisent.

Dites nous d'emblée que nous sommes invités à inaugurer les chrysanthèmes, fleurs qui conviennent bien avec les dipladénias pour accompagner votre programme d'enterrement du rôle et des missions du comptable public auprès des collectivités locales.

Pourquoi ne pas annoncer clairement et en toute transparence votre volonté de suppression du réseau des trésoreries ?

Nous dénonçons une fois de plus l'absence de véritable dialogue social dans le département.  
Pour preuve, dernièrement, avec la venue de la déléguée interrégionale en Ardèche...  
Les organisations syndicales n'en ont pas été informées, aucune rencontre n'a été programmée...

Cela confirme ce que nous dénonçons depuis longtemps, c'est-à-dire que les CTL, comme les CHSCT, ne sont que des chambres d'enregistrement qui ne servent qu'à remplir un indicateur sur le dialogue social !

Le projet de réorganisation du réseau en Ardèche, ou plutôt de désorganisation du réseau, confirme une fois de plus la destruction contrôlée ou non contrôlée de notre administration. Le démantèlement ardéchois de ces dernières années nous confirme dans notre analyse, les orientations sont très nettes : réduire l'action de l'État, dématérialiser le service public, concentrer les missions, supprimer les emplois et les résidences.

Les conséquences sont claires et imparables :

- pour les agents : la perte de sens, la dégradation des conditions de vie au travail, la mobilité contrainte (fonctionnelle voire géographique), et de grands dangers sur les règles de gestion.
- pour les usagers : l'éloignement du service public, la dégradation et la dématérialisation subie du service public.

Pour toutes ces raisons, comme les usagers et les contribuables, avons-nous vraiment besoin de nous déplacer ?

Évidemment, nous ne participerons pas à ce CTL.